



MAIRIE DE CHEVRU

RECENSEMENT CITOYEN NE VOUS DEPLACEZ PLUS

Dans le mois des 16 ans de votre enfant, il doit se faire recenser.
Pour cela, faites-nous parvenir par courrier postal ou par mail à mairiedechevru@laposte.net des copies des pièces ci-dessous :

- livret de famille complet,
- carte d'identité des parents en recto-verso,
- carte d'identité de l'enfant à recenser recto-verso,
- si double nationalité fournir la seconde pièce d'identité/passeport,
- justificatif d'adresse récent,
- ce questionnaire complété.

Si l'enfant à recenser a une double nationalité, préciser laquelle et fournir sa seconde pièce d'identité (CNI ou passeport) : _____

Préciser la nationalité du père : _____

Préciser la nationalité de la mère : _____

Votre numéro de téléphone : _____

Votre adresse mail : _____

Nombre de frères et sœurs vivant au foyer : _____

Etat matrimonial de l'enfant : _____

Votre fils/fille a-t-il/elle un enfant ? _____

Niveau scolaire actuel (précisez la spécialité s'il y en a une) : _____

Diplômes obtenus : _____

Le document une fois réalisé vous sera adressé à votre domicile. Votre enfant devra le signer et le présenter chaque fois que nécessaire. AUCUN duplicata ne pourra être délivré.

ATTENTION : Si une des pièces demandée est manquante ou si un renseignement est incomplet, nous ne pourrons vous délivrer le document.

Le 15/04/2021.

Le Maire,

Jean-François MASSON

